

INFORMATIONS GENERALES

L'élève

NOM : Prénom : Sexe M F
 Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :
 Résidence habituelle de l'enfant :
 Représentants 1 et 2 Représentant 1 Représentant 2 Garde alternée
 Autre : précisez
 Ecole pour 2026/2027 : Niveau scolaire 2026/2027 :

Les représentants légaux

REPRÉSENTANT LÉGAL 1	REPRÉSENTANT LÉGAL 2
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Qualité (mère, père) :	Qualité (mère, père) :
Autorité parentale : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Autorité parentale : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Adresse :	Adresse :
Code Postal - Commune :	Code Postal - Commune :
Téléphone domicile :	Téléphone domicile :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
E-mail :	E-mail :
Profession :	Profession :
SI AUTRE (FOYER, FAMILLE D'ACCUEIL, ...)	
NOM : Prénom : Qualité (assistant familial...) :	
Adresse : Code Postal - Commune :	
Téléphone domicile : Téléphone portable :	
E-mail :	

Les autorisations de sorties

❖ Personnes autorisées à venir récupérer l'enfant

NOM – Prénom	Lien de parenté	Téléphone fixe	Téléphone portable

Si j'autorise mon enfant à partir sous la responsabilité d'un autre adulte, je dégage la Mairie d'Aureilhan, la Maison des Jeunes et de la Culture et le personnel chargé de l'accueil périscolaire de toute responsabilité en cas de problème survenant après la sortie de l'enfant.

La facturation des services périscolaires

❖ Les factures doivent être adressées à :

NOM : Prénom :
 Adresse mail payeur :
 Adresse : Code Postal - Commune :

Si vous souhaitez un envoi par courrier de vos factures, veuillez cocher la case suivante

GARDE ALTERNÉE : Dans le cas de la garde alternée, les factures peuvent être adressées à chacun des parents de manière alternée. Pour cela, il est impératif de nous fournir les plannings de garde pour l'ensemble de l'année scolaire ; les parents seront facturés en fonction des périodes de garde les concernant. A défaut de transmission des informations nécessaires, nous ne serons pas en mesure de mettre en place cette possibilité de facturation.

NOM : Prénom :
 Adresse mail 2nd payeur :
 Adresse : Code Postal - Commune :

Le prélèvement automatique (garderie pour les écoles maternelles uniquement et restauration scolaire)

1 : Usager ayant souscrit précédemment au prélèvement automatique

Souhaitez-vous reconduire le prélèvement automatique OUI NON

2 : Usager désirant souscrire au prélèvement automatique pour la 1^{ère} fois (Contactez le Service Affaires Scolaires et Périscolaires)

INFORMATIONS SANITAIRES

Votre enfant est-il à jour du vaccin D.T.P (Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite) : OUI NON
Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat de contre-indication.

PRATIQUES ALIMENTAIRES : Sans viande Sans porc Autre (merci de préciser) :

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) : l'enfant bénéficie-t-il d'un PAI ?

Si PAI se rapprocher impérativement du Directeur / Directrice de l'école concernée



Alimentaire (allergies, intolérances...) OUI NON

Médical (allergie médicamenteuse, asthme) OUI NON

INSCRIPTION AUX SERVICES POUR 2026/2027

GARDERIE Enfant scolarisé en école maternelle	ALAE Enfant scolarisé en école élémentaire	RESTAURATION SCOLAIRE
<input type="checkbox"/> Garderie forfait mensuel <input type="checkbox"/> Garderie forfait journalier	<input type="checkbox"/> ALAE forfait mensuel <input type="checkbox"/> ALAE forfait journalier J'autorise mon enfant à quitter seul l'ALAE à 18h30 <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Restauration scolaire Cette inscription ne vaut pas réservation des repas. → Réservation des repas obligatoire à l'année ou au plus tard le lundi avant midi pour la semaine suivante. RESERVATIONS OUVERTES A COMPTER DU 10 AOUT 2026.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),, représentant légal de l'enfant déclare :

- Exactes les renseignements portés sur la fiche de renseignements, la fiche sanitaire et la fiche d'inscription ;
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires, des modalités d'application du prélèvement automatique et des tarifs appliqués (document disponible en Mairie et sur le site internet de la Ville d'AUREILHAN) ;
- Être informé de l'application du tarif maximum en l'absence d'attestation CAF indiquant le quotient familial (datant de moins de trois mois) ;
- Autoriser mon enfant à participer aux différentes activités proposées par les organisateurs ;
- Autoriser la Mairie d'Aureilhan à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (*traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale*) rendues nécessaires par l'état de mon enfant (*si vous vous opposez à cette disposition, vous devez le signaler expressément par écrit à la Mairie*).
- Autoriser la Mairie d'Aureilhan à publier et à utiliser l'image de mon enfant à travers des photos / vidéos d'activités pour leurs supports de communication (*si vous vous opposez à cette disposition, vous devez le signaler expressément par écrit à la Mairie*).

Fait à

Date :

Nom – Prénom

Signature du ou des représentants légaux



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR AVEC LA FICHE D'INSCRIPTION

- Copie de l'attestation d'assurance pour l'année scolaire 2026/2027
- Copie de l'attestation CAF indiquant le quotient familial datant de moins de trois mois
- En cas de divorce ou de séparation, joindre obligatoirement le jugement précisant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et fixant la résidence principale de l'enfant
- Règlement de 10 euros de la cotisation à la Caisse des Écoles 2026/2027 (chèque à l'ordre de « Régie Caisse des Ecoles » ou espèces)

Dossier complet à remettre en Mairie avant le 22/05/2026

Les données personnelles collectées ci-dessus ont pour finalité la gestion des inscriptions aux services périscolaires. Elles font l'objet d'un traitement nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la commune. Les données sont destinées au service Affaires Scolaires et Périscolaires de la Mairie et à la Maison de la Jeunesse et de la Culture d'Aureilhan. Les données relatives aux inscriptions périscolaires sont conservées dix ans. Vous disposez du droit d'accéder à vos données et d'en demander la rectification. Vous pouvez vous opposer à leur traitement pour un motif légitime. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement sur vos données. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter la Mairie d'Aureilhan (mairie-aureilhan@ville-aureilhan.fr). Vous pouvez également saisir le délégué à la protection des données de la commune (dpd65@cdg65.fr). Si après nous avoir contacté vous estimez que vos droits "informatique et libertés" n'ont pas été respectés, vous pouvez déposer un recours auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

